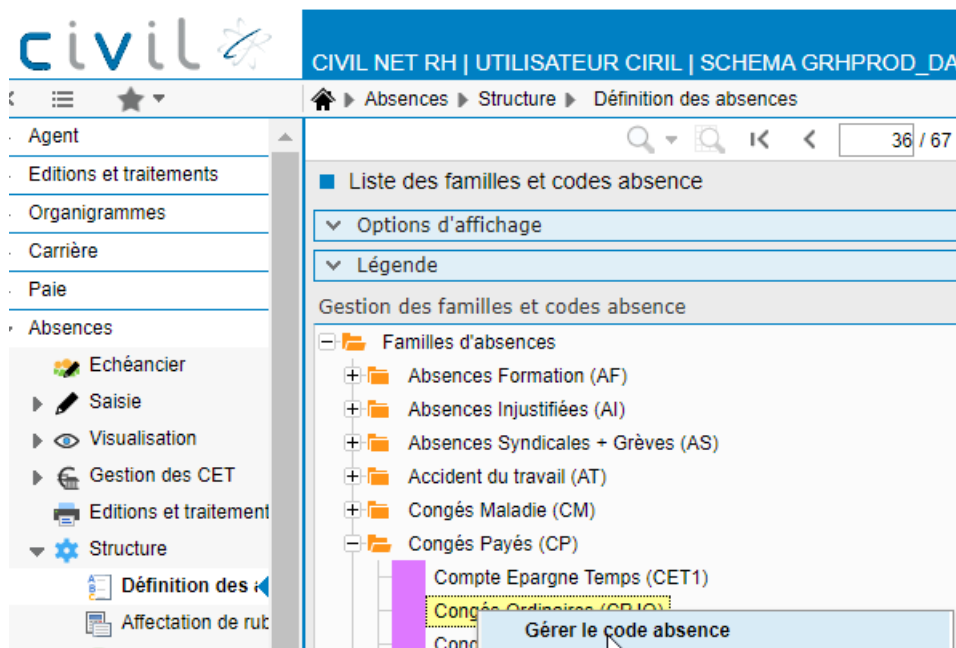


## Ouvrir les droits à congés

Pour que vos agents puissent poser leurs congés pour l'année N+1, vous devez ouvrir les droits dans :


Civil RH métier → Absences → structure → définition des absences



Se positionner sur le code CPJO, clic droit et là vous allez modifier la date de référence.

Absences > Structure > Définition des absences > Définition des absences  
 37 / 62

**Définition des absences**  
 \* Type d'absence : Capital individuel

**Informations générales**  
 \* Code : CPJO \* Libellé : Congés Ordinaires Abrégé : Couleur planning :   
 \* Gestion en :  jour  heure  Interface paie  
 Rubrique d'affichage :

**Décompte**  
 Suit modèle hebdomadaire  Samedi compris  Dimanche compris  Jours fériés compris

**Calcul des droits**  
 Manuel  Automatique

Date de référence : 01/01/2022 12  
 Nombre de mois : 12  
 Capital en jours : 25  
 Droits calculés en fonction du : Théorique  
 Gérer un arrondi si proratisation  
 Entier inférieur  Entier supérieur  Entier le + proche  Demi inférieur  Demi supérieur  Demi le + proche

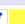
**Gestion des reports**  
 oui  non  
 Après : 2 mois avec un maximum de : jours

**Journée de solidarité**  
 Susceptible d'être pris pour la journée de solidarité :  oui  non

Pour ouvrir les droits sur 2023 mettre la date de référence 01/01/2023. Ensuite vous enregistrez.

Absences > Structure > Définition des absences > Définition des absences  
 37 / 62

**Définition des absences**  
 \* Type d'absence : Capital individuel

**Informations générales**  
 \* Code : CPJO \* Libellé : Congés Ordinaires Abrégé : Couleur planning :   
 \* Gestion en :  jour  heure  Interface paie  
 Rubrique d'affichage :

**Décompte**  
 Suit modèle hebdomadaire  Samedi compris  Dimanche compris  Jours fériés compris

**Calcul des droits**  
 Manuel  Automatique

Date de référence : 01/01/2023 12  
 Nombre de mois : 12  
 Capital en jours : 25  
 Droits calculés en fonction du : Théorique  
 Gérer un arrondi si proratisation  
 Entier inférieur  Entier supérieur  Entier le + proche  Demi inférieur  Demi supérieur  Demi le + proche

**Gestion des reports**  
 oui  non  
 Après : 2 mois avec un maximum de : jours

**Journée de solidarité**  
 Susceptible d'être pris pour la journée de solidarité :  oui  non



### Changement d'exercice

Vous venez de modifier la date de référence au 01/01/2023  
 Souhaitez-vous répercuter cette date sur les autres code absences à capital individuel ?

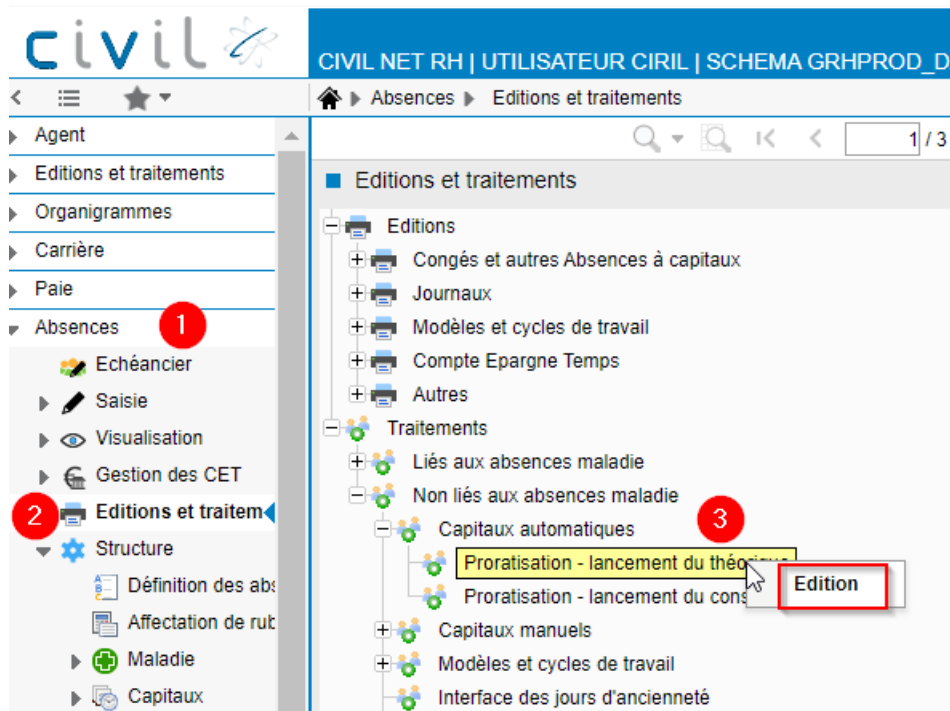
Oui  Non

Ainsi le logiciel modifie la date de référence pour tous les codes. Exemple : R.T.T

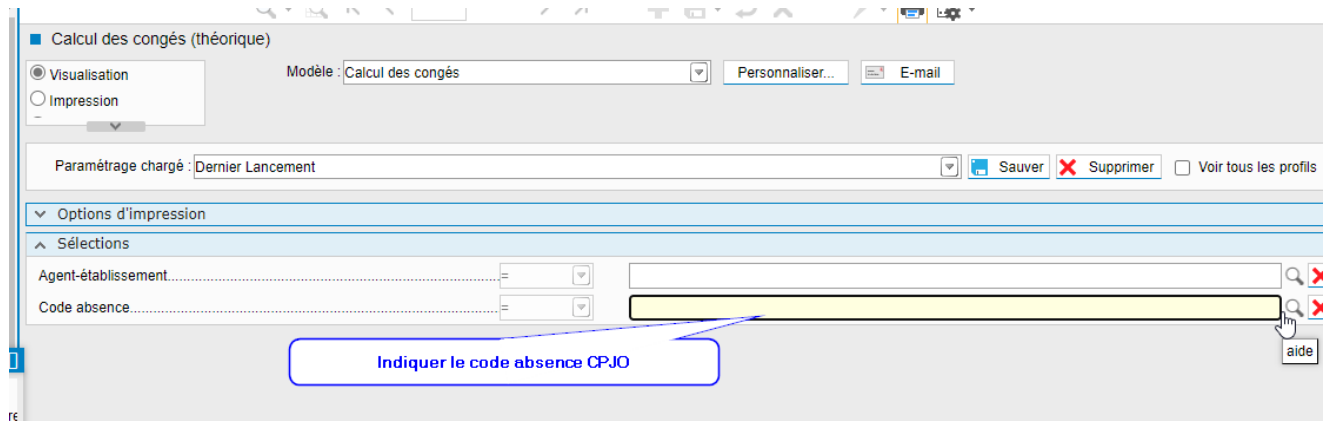
**ATTENTION** : Si vous avez des codes définis au 01/09/N il faudra les modifier manuellement. Exemple : Congé base sur l'année scolaire pour les ATSEM.

Ensuite vous allez dans Absences → éditions et traitements → Traitements → Non liés aux absences maladie

https://lorgues.ciril.sictiam.fr/cgi-bin/acces.exe



Ensuite indiquer le code absence :



Et cliquer sur l'imprimante pour la création des droits à congés.

